

Air Canada

Les syndicats représentant les machinistes de la compagnie, les préposés aux billets et les agents de bord ont également juré de contester le projet de loi, mais, selon M. Godin, ils ne bénéficient pas de l'appui de leurs collègues.

«Nous avons constaté que les membres ne partageaient pas l'avis de leurs dirigeants syndicaux», a-t-il ajouté. «On semble s'être concerté, au sein de ce syndicat, pour contredire certaines des déclarations des dirigeants.»

Une femme de bord à Toronto s'est plainte que son syndicat gaspillait ses fonds pour s'opposer à cette transaction, alors que les pilotes utilisent leur argent pour conclure une bonne affaire.»

Selon M. Godin, une réunion organisée à Winnipeg pour rallier les employés d'Air Canada contre cette transaction n'avait attiré que 70 personnes.

N'oublions pas qu'il s'agit de 70 personnes sur un total de 22 000 employés. Je poursuis ma lecture:

D'après le sondage que nous avons effectué auprès des employés, 80 p. 100 souscrivent à la privatisation, alors que 10 p. 100 répondent qu'ils s'en savent pas suffisamment pour se prononcer.

● (1540)

Ce projet de loi protège les employés. Et comme il faut aussi protéger Air Canada, c'est ce que nous avons fait. Nous avons fixé à 25 p. 100 la proportion des actions que peuvent détenir les investisseurs étrangers. On encourage les employés à acheter des actions, et ils sont suffisamment fiers de cette société pour profiter de cette politique. Bref, adoptons donc sans plus tarder cette mesure puisque nous avons fait le tour de toutes ces questions. C'est un projet de loi bénéfique pour le Canada et pour Winnipeg également.

M. Manly: Madame la Présidente, j'ai quelques questions à poser. Premièrement, le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) a fait certaines remarques sur la documentation électorale du parti libéral. Il l'a qualifiée de mensonges caractérisés. Je ne tiens pas à m'immiscer dans ce différend. Certainement pas, en tout cas, pour défendre cette publicité électorale. Je ne l'ai pas lue d'ailleurs, et je ne serais pas forcément de son avis.

Mais il a touché une corde sensible lorsqu'il a parlé de mensonges caractérisés. J'ai pensé alors au premier ministre (M. Mulroney) qui a déclaré, sans équivoque, en 1985 qu'Air Canada n'était pas à vendre. Pourtant, c'est bien de la vente de cette société dont nous parlons aujourd'hui. Je me demande bien quel qualificatif emploierait le député pour décrire ce genre de déclaration de son chef. Comment croire un gouvernement qui dit une chose en 1985 et qui fait exactement le contraire en 1988?

L'accord commercial avec les États-Unis est un autre exemple. En 1983, le premier ministre, et avec lui le ministre des Finances (M. Wilson), l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui participaient tous à la course à la direction du parti conservateur, ont déclaré qu'un accord commercial avec les États-Unis n'était pas de mise. Qu'il n'était pas question de conclure un tel accord préjudiciable au Canada dont les Canadiens ne voudraient certainement pas. Or, nous voilà aujourd'hui aux prises avec un gouvernement qui cherche à faire adopter un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Pendant la campagne électorale de 1984, le premier ministre a parlé des programmes de sécurité sociale comme d'un dépôt sacré. Or, à peine arrivé au pouvoir, il a essayé de supprimer l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse. Il a réussi à supprimer celle des allocations familiales des jeunes.

Pour revenir à la question des mensonges purs et simples, comment le député osera-t-il, pendant la prochaine campagne électorale—qui ne devrait pas tarder, Dieu merci!—parler de crédibilité et de dépôt sacré lorsque son chef dit une chose et que le gouvernement qu'il dirige fait le contraire?

M. Minaker: Madame la Présidente, le député débite des demi-vérités. Il a omis certains des propos que le premier ministre a tenus à l'époque. Il a dit que le premier ministre avait déclaré qu'il ne vendrait pas Air Canada. Espérant que le député écouterait attentivement cette fois, voici la déclaration complète du premier ministre: «Peut-être y a-t-il de bons arguments en faveur de la privatisation d'Air Canada. Je vais les examiner, mais le Canada a besoin d'une compagnie aérienne nationale.»

Trois ans plus tard, par suite de la déréglementation et de l'adoption de la Loi nationale sur les transports, le Canada possède trois compagnies aériennes nationales. Elles offrent au public des services stables et viables. Nous pouvons vendre une partie d'Air Canada parce que nous avons, par suite de la déréglementation à laquelle le gouvernement a procédé, trois compagnies aériennes nationales.

Je suggère au député de se renseigner à fond avant de faire des déclarations plus ou moins erronées sur la crédibilité, car la sienne en souffre.

M. Taylor: Madame la Présidente, l'intervention du député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) m'a beaucoup plu. Il a parlé des sociétés d'État qui desservent les régions neuves. Certaines le font effectivement, et c'est très louable. Je me demande cependant à quel point c'est vrai dans le cas d'Air Canada.

J'ai remarqué que les régions neuves de l'Alberta, celles du nord de la province, Fort McMurray par exemple, n'étaient pas desservies par Air Canada. Elles l'étaient par une entreprise privée, la PWA, qui y a fait oeuvre de pionnier. La PWA faisait peut-être l'objet de beaucoup de blagues à Fort McMurray, mais c'était le seul service aérien dont la localité disposait. Il n'était pas assuré par une société d'État mais par des gens de l'industrie privée qui avaient investi dans une compagnie aérienne et qui étaient prêts à courir le risque d'offrir ce service aux habitants de la région. Je sais qu'on l'appelait parfois «Please Wait Awhile» (Veuillez attendre un peu) ou «Pray While Aloft» (Priez en vol), mais que je sache, PWA n'a pas eu d'accident pendant qu'elle desservait la région.

L'entreprise privée a joué un grand rôle dans les régions neuves. Radio-Canada, pour sa part, a fait un travail remarquable dans les régions isolées. Or la région du lac Louise, qui n'est guère une région neuve mais qui se trouve en montagne, jouit d'un service radiophonique très limité. Les gens qui ont demandé à Radio-Canada d'offrir des services dans la région du lac Louise se sont fait répondre qu'elle n'avait pas l'argent nécessaire; elle a pourtant des milliers de dollars à dépenser pour les services de radio dans des villes comme Toronto. C'est peut-être un mythe que les sociétés d'État desservent mieux les régions isolées que l'industrie privée; ce n'est peut-être que partiellement vrai.